

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	65

PRESENTS	55
POUVOIRS Suppléants	1
POUVOIRS Titulaires	9
ABSENTS	27

Vote Pour : 65
Vote Contre : 0
Abstention : 0

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 19 JANVIER 2026

Date de la Convocation
13 JANVIER 2026
Date d'Affichage
13 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi dix-neuf janvier à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Téco, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Laurent ALBERGE, Alain ASSIÉ, Julien BACOU, Jean-François BAULES, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SILVA, Jean-Marc DUBOE, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Gwenaél GRANGER, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Stéphanie NADAI-PUECH, Fernand ORTEGA, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Jean TKACZUK, Benoît TRAGNÉ, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Jean-Marie VALATX, François VERGNES, Claire VILLENEUVE

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Blaise AZNAR à Mathieu BLESS, Florence BELOU à Michelle LAVIT, Dominique BOYER à Martine SOUQUET, Sébastien CHARRUYER à Maryline LHERM, Christelle HARDY-HEBRARD à Claire VILLENEUVE, Elisabeth LOYER à Marie GRANEL, Régine MOULIADE à Christian LONQUEU, Didier SALANDIN à Pascale PUIBASSET, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, René ANDRIEU, Lahcène BAAZIZ, Ann BARNES, Jean-Louis BOULOC, Françoise BOURDET, Jean-Claude BOURGEADE, Gabriel CARRAMUSA, Alain CAUDERAN, Céu DA COSTA, Christian DULIEU, Serge GARRIGUES, Maryse GRIMARD, Patrick LAGASSE, Jean-Paul LALANDE, Françoise MALAURE-NERIN, Saïd MEHDI, Marie MONTELS, Christel PALIS, Francis PRADIER, Ludovic RAU, Guy SANGIOVANNI, Christian SERIN, Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND, Jacques VIGOUROUX

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°13_2026
ACTES : 7.1.4

OBJET DE LA DELIBERATION : 14- Budget principal Exercice 2025 Apurement des opérations sous mandat / Budget principal

Exposé des motifs

La Communauté d'agglomération gère des opérations pour le compte de tiers via des comptes de passage (comptes de classe 458). Ces opérations dites « sous mandat » doivent, par nature, être provisoires.

Cependant, l'examen de la balance de sortie fait apparaître des soldes anciens, inactifs ou devenus sans objet, dont le dénouement ne peut plus intervenir de manière classique. Ces sommes correspondent à :

- Des reliquats de mandats dont l'opération est achevée.
- Des erreurs d'imputation historiques.
- Des écarts d'arrondis ou de doubles saisies anciennes.

Afin de présenter une image fidèle du patrimoine de la collectivité et de purger les comptes de tiers, il est nécessaire de procéder à un apurement non budgétaire. Cette écriture d'ordre n'impacte pas les sections d'investissement ou de fonctionnement de l'exercice en cours, mais permet de régulariser la situation bilancielle en lien avec la Direction Générale des Finances Publiques.

Le solde des opérations sous mandat sera prélevé sur le compte 1068.

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu l'avis du Trésorier de Gaillac concernant les restes à apurer sur les comptes de tiers ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **approuve** l'apurement des comptes de tiers en 2025 (opérations sous mandat) conformément au tableau de détail annexé à la présente délibération :

Opération	Dépenses		Recettes		Résultat final
	Compte	Solde	Compte	Solde	
GPCAT Gaillac	458101	1 616 405.94 €	458201	870 769.44 €	-745 636.50 €
GPCAT Graulhet	458102	783 594.06 €	458202	829 702.36 €	46 108.30 €
Bourg Centre - Crins	458103	1 734 947.84 €	458203	1 122 405.78 €	-612 542.06 €
Aides aux usagers Rabastens Phase 1	458101	4 910 410.69 €	458201	4 903 835.01 €	-6 575.68 €

- **autorise** le Président à signer tout document afférent.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture

Le 26 JAN. 2026

- publication - mise en ligne

Le 26 JAN. 2026

et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance,
Paul BOULVRAIS





Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.